Compte Bébé: information précontractuelle

Information sur BNP Paribas Fortis SA

Le compte Bébé est un produit de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, RPM 0403.199.702, qui agit en qualité de fournisseur du service.

BNP Paribas Fortis SA est soumise au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs et inscrite comme agent d'assurances sous le n° FSMA 25879 A.

Caractéristiques et conditions d'utilisation

Le compte Bébé est régi par les Conditions Particulières applicables au Compte d'épargne réglementé:

En ouvrant un compte Bébé au nom de votre enfant ou au nom de votre petit-fils ou petite-fille - c'est possible dès sa naissance - vous lui donnez un bon départ et vous optez délibérément pour la sécurité et la disponibilité de son capital. À son deuxième anniversaire, le compte d'épargne passe automatiquement au taux particulièrement intéressant de l'épargne 'jeunes'.
En voici les caractéristiques:

- Le compte Bébé peut uniquement être ouvert au nom de l'enfant; un compte en co-titularité n'est pas autorisé.
- Le compte Bébé ne peut jamais présenter un solde négatif.
- Le compte Bébé est un compte d'épargne réglementée soumis aux dispositions de l'AR CIR 92.

Taux

La rémunération du Compte Bébé est constituée d'un taux de base, et d'une prime de fidélité, tous exprimés en un pourcentage sur base annuelle.

- Taux de base: 2,00%
- Prime de fidélité: 0,50%

Ces tarifs sont mentionnés dans la liste des tarifs disponibles dans les Agences BNP Paribas Fortis et sur le site web www.bnpparibasfortis.be.

Le taux du compte Bébé s'appliquera jusqu'au deuxième anniversaire de votre enfant; ensuite, le compte d'épargne passera automatiquement au taux 'jeunes'

Des informations plus détaillées concernant la rémunération du compte d'épargne et les modalités de calcul de ses divers éléments sont reprises dans l'article 5 des Conditions Particulières applicables au Compte d'épargne réglementé.

Chaque contribuable bénéficie d'une exonération fiscale jusqu'à concurrence de 1.880 EUR d'intérêts par an (2013).

Frais

L'ouverture, la clôture, la gestion, les extraits de compte disponibles en PC banking ou aux imprimantes d'extraits et toutes les opérations sur le compte Bébé sont gratuites.

Pour des comptes avec un solde < 25,00 EUR et sur lesquels aucun retrait ou versement n'a eu lieu depuis 10 ans, dont le titulaire a au moins 24 ans et ne détient pas d'autres comptes auprès de BNP Paribas Fortis, les frais de gestion s'élèvent à 2,50 EUR par année.

La banque peut à tout moment modifier les caractéristiques, conditions et autres modalités du Compte Bébé précisées ci-avant. Les informations concernées seront donc modifiées en conséquence.

Droit de rétractation – Droit de résiliation

Vous disposez du droit de rétracter au compte Bébé sans pénalités et sans indication de motif. Vous pouvez exercer ce droit pendant 14 jours calendrier à dater de la conclusion du contrat.

Vous ne pouvez en ce cas être tenu qu'au paiement des frais éventuels afférents au service effectivement fourni selon le tarif en vigueur. A défaut d'exercer le droit de rétractation, votre compte Bébé restera maintenu pour une période indéterminée.

Conformément aux modalités fixées à l'article 14 des Conditions Générales de BNP Paribas Fortis SA, vous avez la possibilité ainsi que la Banque de clôturer le compte Bébé.

Droit applicable - Juridiction compétente – Varia

Les relations qui vous lient à la Banque, tant celles préalables à l'ouverture du compte épargne que celles qui résulteront de son ouverture, sont régies par le droit belge.

Toute action relative à la convention du compte épargne et à son exécution sera faite devant le juge désigné à l'article 23 des Conditions Générales de BNP Paribas Fortis SA.

Toute communication dans le cadre et/ou en vertu de l'ouverture du compte épargne est faite dans la langue qui a été enregistrée dans les fichiers de la Banque lors de votre entrée en relation avec celle-ci.

Recours

Sans préjudice des recours en justice, vos réclamations éventuelles peuvent être adressées par écrit à:

BNP Paribas Fortis SA
Service de Médiation (1QA8D)
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles
Fax : +32 (0)2 228 72 00

Si la solution proposée par la banque ne vous satisfait pas, vous pouvez soumettre le différend au:

Service de médiation Banques - Crédit - Placements
rue Belliard 15-17, Boîte 8
1040 Bruxelles